

## LOUVAIN-LA-NEUVE

# Oui de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la piscine olympique

La Fédération Wallonie-Bruxelles interviendra dans le financement de la création de la piscine olympique, à Louvain-la-Neuve. Elle injectera dans le projet 3 080 871 €, comme l'UCLouvain et la Ville d'Ottignies-LLN, les autres copropriétaires de la future installation réunis au sein de l'ASBL Complexe sportif de Blocry. La Fédération Wallonie-Bruxelles a donc finalement fait un effort, puisqu'elle souhaitait au départ limiter sa participation à 2 500 000 €.

Après l'annonce, en mai dernier, par la Région wallonne, de l'octroi d'un subside de 5 219 048,37 € pour ce projet dans le cadre du Plan Piscines, il fal-

lait en effet que les trois copropriétaires s'engagent à financer le solde. Si du côté de l'UCLouvain et de la Ville, la chose était entendue, restait à voir la position de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le 20 juillet dernier, elle a informé la Ville de son accord de principe à ce sujet.

Cette nouvelle piscine de 50 mètres de long sur 25 remplacera les actuels bassins du Blocry qui arrivent en bout de course. Deux projets étaient sur la table : rénover les installations actuelles ou créer une nouvelle piscine aux dimensions olympiques. Cette seconde option a donc été retenue.

Mardi soir, les conseillers d'Ottignies-LLN devaient approuver une convention de marché conjoint avec l'université et la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de choisir des consultants qui établiront le cahier des charges pour la création de la piscine olympique.

« C'est un projet à long terme. Mais pour l'instant, tous les feux sont au vert », commente Marc Francaux, procureur aux Affaires régionales d'UCLouvain.

Si tout va bien, la piscine, qui s'installera près de l'ancien terrain de rugby, sur le boulevard de Lauzelle, pourrait ouvrir en 2021 ou 2022. ■ **Q. C.**